

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AFR 56/002/2005 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 08/05 (AFR 56/001/2005 du 13 janvier 2005)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CONDITIONS DE DÉTENTION ÉPROUVANTES TORTURE OU MAUVAIS TRAITEMENTS / PEINE DE MORT

TANZANIE

au moins 15 prisonniers condamnés à mort

Londres, le 26 janvier 2005

La grève de la faim entamée par au moins 15 condamnés à mort incarcérés dans la prison de haute sécurité d'Ukonga à Dar es Salaam a pris fin. Contrairement à ce qui avait été dit dans l'*Action urgente* lancée le 13 janvier 2005 (AFR 56/001/2005), les prisonniers avaient cessé de s'alimenter vers le 16 décembre 2004 et non le 3 janvier 2005. Selon les informations recueillies, ils protestaient contre leurs conditions de détention et se plaignaient notamment d'un régime alimentaire insuffisant, des violents passages à tabac qui leur étaient infligés et du fait qu'ils étaient détenus dans des cellules surpeuplées.

Les prisonniers ont écrit au Président de la République-Unie de Tanzanie, au ministre de l'Intérieur et à la Commission des droits humains et de la bonne gouvernance, à la suite de quoi l'administration pénitentiaire aurait créé une équipe chargée d'enquêter sur leurs allégations. Ils ont mis fin à leur grève de la faim après s'être entretenus avec les membres de cette équipe, qui leur ont garanti que leurs conditions carcérales et leur régime alimentaire seraient améliorés. L'équipe a cependant nié l'existence d'éléments prouvant que ces détenus avaient été torturés ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements.

La prison d'Ukonga accueille plus de 3000 détenus. Parmi eux, 90 sont sous le coup d'une condamnation à mort pour meurtre depuis des périodes pouvant aller jusqu'à vingt ans. Beaucoup affirment que leurs recours n'ont jamais été examinés et certains ne reçoivent plus la visite de leurs proches, qui pensent qu'ils ont été exécutés. À la connaissance d'Amnesty International, leur situation n'a pas évolué.

**Merci beaucoup à tous ceux qui sont intervenus en faveur de ces personnes. Dans la dernière série d'appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

- prenez acte du fait que les condamnés à mort incarcérés dans la prison de haute sécurité d'Ukonga à Dar es Salaam ont mis un terme à leur grève de la faim ;
- efforcez-vous d'obtenir des précisions quant aux améliorations que l'administration pénitentiaire aurait apportées aux conditions de détention de ces prisonniers ;
- demandez à être informé des améliorations apportées à la situation des 90 condamnés à mort incarcérés dans la prison d'Ukonga, dont certains attendent dans le quartier des condamnés à mort depuis vingt ans ;
- exhortez les autorités à permettre aux condamnés à mort d'exercer régulièrement leur droit de recevoir la visite de leurs proches, de leurs avocats, de membres d'organisations humanitaires ou religieuses ainsi que des juges en visite dans la prison ;
- demandez une nouvelle fois aux autorités de commuer toutes les condamnations à mort prononcées en Tanzanie, en soulignant que la peine capitale constitue une violation du droit à la vie et du droit de ne pas être soumis à la torture ou à toute autre forme de traitement ou châtement cruel, inhumain ou dégradant.

**APPELS À :**

**Président de la République :**

His Excellency Benjamin William Mkapa  
President of the United Republic of Tanzania  
P.O. Box 9120  
Dar es Salaam  
Tanzanie

**Fax :** +255 22 211 3425

**Formule d'appel :** *Your Excellency*, / Monsieur le Président,

**Ministre de l'Intérieur :**

Mr Ramadhani Mapuri  
Minister of Home Affairs  
Ministry of Home Affairs  
P.O. Box 9223, Dar es Salaam  
Tanzanie

**Fax :** +255 22 211 8223

**Formule d'appel :** *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

**COPIES À :**

**Ministre de la Justice et des Affaires constitutionnelles :**

Mr Bakari Mwapachu  
Minister of Justice and Constitutional Affairs  
Ministry of Justice  
P.O. Box 9050, Dar es Salaam  
Tanzanie

**Fax :** +255 22 211 3236

**Formule d'appel :** *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

**Responsable de l'administration pénitentiaire :**

Commissioner of Prisons  
Prisons Department  
P O Box 9190  
Dar es Salaam  
Tanzanie

**Formule d'appel :** *Dear Commandant*, / Monsieur,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Tanzanie dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 9 MARS 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*